

Rapport du Président

Séance publique
lundi 21 octobre 2024
N° CD-2024-3-10-1
N° applicatif 10462

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction

Délégation territoriale Ouest Alsace Saverne-
Molsheim

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 346 525 € afin de soutenir 3 projets dans le domaine de la jeunesse et du sport, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières correspondantes.

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace, ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec le porteur de projet spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

I. Les projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim

Trois projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 346 525 €.

Les projets ont été présentés le 3 octobre 2024 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous par canton, et détaillés dans les conventions de partenariat annexées au présent rapport.

Il est précisé pour chacun d'entre eux, les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Ouest Alsace, dans lesquels ils s'inscrivent.

A. CANTON DE BOUXWILLER

Un projet du canton de Bouxwiller est soumis à votre approbation, représentant un soutien de 116 525 € pour un coût total de dépenses éligibles de 776 831 € HT.

Communauté de Communes du Pays de la Zorn - Projet de rénovation du centre aquatique Atoo-o de Hochfelden :

Le centre aquatique Atoo-o de Hochfelden a été construit dans les années 1970, il a fait l'objet d'une extension de bassin en 1999 et de plusieurs rénovations techniques en 2001 (réhabilitation avec création du bassin ludique et toboggan) et en 2016 (rénovation chaufferie).

Cet établissement propose une offre aquatique sur toute l'année (scolaire, sportif, associatif, club et famille), associé à un espace vert extérieur en période estivale.

Cependant, cet établissement accueillant en moyenne 125 000 usagers par an, soumis à d'importantes contraintes en milieu humide et disposant d'équipements techniques complexes a fait apparaître quelques points défectueux.

Une étude pour la rénovation énergétique du centre aquatique Atoo-o en matière structurelle, de ventilation, d'isolation et d'économie d'énergie a été menée et un bilan d'interventions indispensables a été dressé pour préserver l'activité, la sécurité et garantir la poursuite d'exploitation de cet équipement.

La Communauté de Communes envisage des travaux de rénovation techniques qui consistent en :

- une amélioration significative des performances énergétiques pour mieux maîtriser les coûts d'exploitation et de maintenance ;
- une amélioration fonctionnelle et technique avec la rénovation du système de traitement de l'eau.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de rénovation du centre aquatique Atoo-o de Hochfelden, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 116 525 €, correspondant à 15% d'une dépense éligible de 776 831 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 03/04/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développement des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège).

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité du bâtiment et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;
- Réaliser le projet décrit à l'article 2 dans les conditions qui y sont précisées ;
- Mettre la piscine, occasionnellement et gracieusement, à disposition de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Proposer une ou des offre(s) de stage sur la plateforme <https://stage-de-troisieme.alsace.eu/> pour l'accueil de collégiens ;

- Développer l'offre en activités aquatiques et les créneaux pour les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion ... ;
- Privilégier l'emploi d'un bénéficiaire du RSA lors de recrutement de personnel ;
- Accorder des créneaux suffisants et adaptés aux collégiens sur la base de 2 classes par bassin ;
- Garantir aux 5 collèges utilisateurs des créneaux de 1h00 dans l'eau ;
- Proposer aux collèges un accompagnement spécifique des MNS de la piscine pour les élèves phobiques et non nageurs (pris en petits groupes dans le bassin d'apprentissage) ;
- Appliquer durant cinq (5) ans à l'ensemble des collégiens utilisateurs un tarif préférentiel équivalent à 1,70 € par entrée (le tarif préférentiel a été renégocié dans le cadre du projet pour passer de 1,90 € à 1,70 € par entrée): il s'agit du collège d'Hochfelden mais également des 4 collèges hors Communauté de Communes du Pays de la Zorn, à savoir Pfulgiesheim, Brumath, Vendenheim et Dettwiller.

L'association Natation Hochfelden souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Envisager un partenariat avec le collège de Hochfelden, en développant une section sportive « natation » avec les collégiens ;
- Encourager les nageurs compétiteurs à se former au BNSSA auprès de la Communauté de Communes en vue de jobs d'été de surveillance à la piscine ;
- Poursuivre la promotion des activités aquatiques en loisir et compétition notamment : bébés nageurs, sport seniors, triathlon...

B. CANTON DE INGWILLER

Un projet du canton de Ingwiller est soumis à votre approbation, représentant un soutien de 100 000 € pour un coût total de dépenses éligibles de 454 611 € HT.

Commune de Sarre-Union – Projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique à Sarre-Union :

Le terrain de football en gazon synthétique de Sarre-Union a été aménagé en 2005. C'était une des premières générations de fibres synthétiques. Ainsi, après quinze ans d'usage intensif, la moquette synthétique était considérablement usée. Enfin, le remplissage en granulats issus du recyclage de pneus n'est plus recommandé par les instances sanitaires eu égard à la santé des plus jeunes joueurs.

Le terrain synthétique est idéalement situé à 500 m du collège Pierre-Claude ce qui permet aux collégiens d'y pratiquer du football, essentiellement pour la section sportive mais aussi des activités tel que l'ultimate.

Les travaux ont été réalisés en 2021 avec une autorisation préalable de la CeA.

Le terrain ainsi rénové permet à l'Union Sportive Sarre-Union 1924 de poursuivre son projet de développement en faveur des jeunes et de la formation.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique à Sarre-Union, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 100 000 € correspondant à 22% d'une dépense prévisionnelle éligible de 454 611 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 13/04/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développement des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège).

La Commune de Sarre-Union souscrit à l'engagement réciproque suivant :

- Garantir à tous les collégiens du collège Pierre Claude un accès prioritaire et gratuit au terrain synthétique, aux vestiaires et à la piste d'athlétisme contigüe pendant quinze (15) ans (huit (8) ans + sept (7) ans gratuits supplémentaires), à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 ;
- Garantir à la Section Sportive de Football du collège Pierre Claude la gratuité de l'équipement pendant 15 ans (huit (8) ans + sept (7) ans gratuits supplémentaires) ;
- Recycler et valoriser l'ancienne moquette synthétique déposée en lien avec l'opérateur de recyclage alsacien ;
- Favoriser l'emploi de bénéficiaires du RSA lors de recrutement de personnel d'entretien des locaux et d'espaces verts en relation avec l'équipe emploi du territoire Ouest ;
- Dans le cadre du Plan Santé Alsace et territorial, la Commune avec l'association Espace Ligue Relais de l'Alsace-Bossue et l'Union Sportive Sarre-Union 1924 s'engagent à organiser avec la CeA une démarche et des actions de soutien aux malades du cancer et des actions de sensibilisation en direction des enfants en surpoids au sein des équipements sportifs de la Commune dont le terrain de football synthétique. Les équipements sportifs de la Commune seront mis à disposition gracieusement dans le cadre de ce partenariat.

L'Union Sportive Sarre-Union 1924 souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Poursuivre son engagement auprès du collège Pierre Claude pour l'animation de la section sportive Football ;
- Accueillir, le cas échéant, des bénéficiaires du RSA en période de mise en situation en milieu professionnel, à développer des activités foot en faveur de personnes en situation de handicap, des seniors...

C. CANTON DE MOLSHEIM

Un projet du canton de Molsheim est soumis à votre approbation, représentant un soutien de 130 000 € pour un coût total de dépenses éligibles de 520 000 € HT.

Commune de Duttlenheim - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique de Duttlenheim

Le terrain de football en gazon synthétique de Duttlenheim a été aménagé en 2008. C'était une des premières générations de fibres synthétiques. Ainsi, après quinze ans d'usage intensif (40h hebdomadaires en moyenne), la moquette synthétique est considérablement usée. On constate également un décollement du gazon et des lices inclinées.

Le terrain est idéalement situé en face du collège Nicolas COPERNIC de Duttlenheim ce qui permet aux collégiens d'y pratiquer du football mais aussi des activités de grand jeu tel que l'ultimate.

Les travaux de rénovation du terrain de football permettront de sécuriser, d'apporter du confort et de développer la pratique sportive du club de la commune, et profitera également aux scolaires.

Le terrain synthétique est le seul à bénéficier d'un éclairage permettant au club, mais aussi à d'autres membres de pouvoir s'entraîner en soirée (gendarmerie, et autres clubs).

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique de Duttlenheim, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 130 000 € correspondant à 25% d'une dépense prévisionnelle éligible de 520 000 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 14/04/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développement des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège).

La Commune de Duttlenheim souscrit à l'engagement réciproque suivant :

- Garantir au collège Nicolas Copernic un accès prioritaire et gratuit au terrain synthétique et aux vestiaires de l'ESSC où le collège a déjà accès, pendant huit (8) ans, à compter de la rentrée scolaire qui suit la livraison de l'équipement ;
- Recycler et valoriser l'ancienne moquette synthétique déposée prioritairement en lien avec l'opérateur de recyclage alsacien ;
- Favoriser l'emploi de bénéficiaires du RSA lors de recrutement de personnel d'entretien des locaux et d'espaces verts en relation avec l'équipe emploi du territoire Ouest.

L'association de Loisir et Football Club de DUTTLENHEIM souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Développer la pratique du football féminin, Vétérans, Super vétérans ;
- Organiser une journée découverte à l'attention des collégiens ;
- Ouvrir des créneaux en faveur de personnes âgées ou en situation d'handicap (football en marchant loisirs).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Bouxwiller

Communauté de Communes du Pays de la Zorn - Projet de rénovation du centre aquatique Atoo-o de Hochfelden

B. Canton de Ingwiller

Commune de Sarre-Union – Projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique à Sarre-Union

C. Canton de Molsheim

Commune de Duttlenheim - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique de Duttlenheim

- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, 3 (trois) subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 346 525 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace comme suit :
 - une subvention d'un montant maximal de 116 525 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 776 831 € au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la rénovation du centre aquatique Atoo-o de Hochfelden ;
 - une subvention d'un montant maximal de 100 000 € correspondant à 22% d'une dépense éligible de 454 611 € HT au bénéfice de la Commune de Sarre-Union pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique à Sarre-Union ;
 - une subvention d'un montant maximal de 130 000 € correspondant à 25% d'une dépense éligible de 520 000 € HT au bénéfice de la Commune de Duttlenheim pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique de Duttlenheim ;
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- De m'autoriser à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par la délibération du Conseil n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 susvisée en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire.
- De préciser que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
- De préciser que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - Le solde à la fin de l'opération.

Les crédits concernés seront prélevés les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3255-204-2324-54	346 525 €
TOTAL					346 525 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.